



**Messieurs les Présidents
des Associations d'élus**

Paris, le 4 octobre 2013

Objet : désertification territoriale des services publics

Monsieur le Président,

Les décisions du Comité interministériel de l'action publique (CIMAP) du 17 juillet 2013 entraînent des effets néfastes pour les services publics au niveau territorial¹. En effet, la Modernisation de l'action publique (MAP) poursuit et renforce la Révision générale des politiques publiques (RGPP) notamment en aggravant la désertification des services publics aux niveaux communal et départemental.

Aux 300 mesures² de la RGPP non engagées ou non abouties au printemps 2012 qui se retrouvent finalement poursuivies par la MAP, viennent s'ajouter :

- 120 décisions issues des trois premiers CIMAP ;
- plus de 250 mesures des différents « programmes ministériels de modernisation et de simplification » ;
- ainsi que de nombreuses mesures issues des évaluations des politiques publiques en 2013.

Au total, plus de 1000 mesures impactent les missions publiques de l'Etat, des établissements de santé, des collectivités territoriales et des autres opérateurs publics.

La MAP s'inscrit « dans le cadre du redressement des finances publiques ». Toutes ses mesures se retrouvent ainsi traduites et renforcées par les réductions budgétaires de l'intervention publique des ministères, de l'hôpital public et des collectivités, induites par les 15 Mds€ d'économies du PLF et du PLFSS 2014.

En particulier, la Réforme de l'administration territoriale de l'Etat (RéATE) engagée en janvier 2010 dans le cadre de la RGPP prend désormais une nouvelle dimension que nous considérons absolument préoccupante car destructrice.

¹ Les analyses et positions de la confédération FORCE OUVRIERE sur la RGPP et la MAP sont accessibles sur : [http://www.force-ouvriere.fr/secteur.asp?theme_choisi=Service public#.Ukf-fr5OLIU](http://www.force-ouvriere.fr/secteur.asp?theme_choisi=Service+public#.Ukf-fr5OLIU)

² Entre décembre 2007 et avril 2012, la RGPP a organisé 561 mesures dont la moitié imposant des réformes structurelles aux niveaux des services publics de l'Etat et de ses opérateurs. En mai 2012, un tiers des 561 mesures était terminé, un tiers en cours, un tiers non engagé. La MAP a immédiatement poursuivi et accéléré la mise en œuvre des mesures non abouties

Un Préfet de Région peut réorganiser tous les services de « sa » région, imposer des mobilités aux agents de l'Etat d'un des départements de « sa » région pour les obliger à se rendre dans une de « ses » directions régionales, confier dans l'absolu une mission d'instruction d'urbanisme à un agent de l'inspection du travail (et réciproquement), supprimer n'importe quel service déconcentré, départemental ou régional, de « sa » région.

Les services déconcentrés seront en réorganisation continue sans aucun cadrage national. A chaque changement de responsable, soit en moyenne tous les deux ans, il pourra y avoir des changements d'organisation, une nouvelle répartition des missions, de nouvelles mutualisations, suppressions, déménagements... D'ores et déjà les Préfets ont reçu des directives de mutualisations au niveau interministériel afin d'accompagner les réductions d'effectifs du budget 2013 et du PLF 2014.

Concrètement, les Directions départementales interministérielles (DDI) sont directement menacées. Ces dernières ont subies une baisse de 6% d'effectifs par an depuis leur création forcée en 2010. Cette baisse est poursuivie en 2013 avec la MAP : selon les données chiffrées du gouvernement³, au niveau de chaque région, les effectifs des DDI ont diminué de 90 à 140 emplois, soit plus de 6 % à 13 %, entre 2012 et 2013. Et l'orientation est identique pour mettre en œuvre le PLF de rigueur pour 2014. Au total plus de 6000 emplois publics départementaux ont été détruits dans les DDI depuis le 1^{er} janvier 2010.

Les mesures de la MAP accentuent ces réductions départementales et les étendent notamment au niveau des Directions régionales et des opérateurs de l'Etat.

La combinaison de la RGPP et de la MAP conduit à plus de 30 000 emplois supprimés au niveau départemental pour l'Etat depuis 2007.

Après la « RéATE 1 » de 2010, mesure phare de la RGPP qui a vu la destruction des directions départementales ministérielles, techniques et spécialisées, de l'Etat (DDE, DDAF, DDSV, DDCCRF, Direction du travail, etc), cette « RéATE 2 » de la MAP conduit à mettre un point final à la présence départementale de l'Etat.

Les 6 années de RGPP et de MAP ont déjà entraîné des fermetures de services dans les hôpitaux (12%), de maternités (6%), de commissariats (12%), de gendarmeries (21%), de tribunaux (39%), de classes, d'écoles, de bases militaires, etc.

Des suppressions de trésoreries et de sous-préfectures sont d'ores et déjà programmées : environ 50 sous-préfectures sont ainsi potentiellement menacées, avec une préfiguration actuellement lancée en Régions Alsace et Lorraine.

De nouvelles suppressions de gendarmeries et de commissariats sont prévues : déjà plus de 25 supprimés depuis 2008 auxquels s'ajoutent 5 suppressions de commissariats officialisées le 11 avril.

Les implantations infra-départementales des Directions départementales des territoires sont fermées l'une après l'autre pour respecter les injonctions de suppressions d'emplois publics des budgets de rigueur depuis leurs créations en 2010.

³ Circulaire du Premier ministre aux Préfets du 12 septembre 2013

Les opérateurs des ministères (implantations territoriales des établissements publics) sont également victimes des réductions d'effectifs et de moyens. C'est par exemple le cas des Parcs nationaux qui se voient amputés⁴ de 15% de moyens de fonctionnements et de presque 9% d'effectifs dans les trois prochaines années.

Il en est de même avec La Poste, qui au niveau de chaque département a supprimé 45% de ses implantations en 10 ans, et Pôle emploi⁵ qui supprime des implantations locales.

A cette liste édifiante s'ajoute l'abandon de missions de l'Etat au bénéfice des collectivités locales comme l'ingénierie publique de solidarité (ATESAT⁶), ou l'expertise d'appui dans les domaines de l'eau, de l'assainissement, des déchets, d'équipements publics, de l'aménagement du territoire ou pour l'instruction du droit des sols...

Au-delà des traumatismes vécus par les personnels concernés, vous pouvez mesurer à quel point l'Etat s'éloigne et se coupe chaque jour un peu plus des besoins des usagers et acteurs locaux, fragilisant par là même les missions dont les élus ont la charge. Moins d'Etat localement, c'est moins de conseils, moins de compréhension des enjeux et une complexification des procédures.

Tout cela conduit à une désertification drastique des services publics au plus proche des usagers (particuliers, ménages, salariés, acteurs économiques, etc) ainsi qu'à un transfert insidieux et non compensé de missions de l'Etat vers les collectivités territoriales qui, pour la plupart, ne peuvent en assurer la mise en œuvre faute de moyens financiers et humains et faute d'assistance de l'Etat.

Cet abandon de l'Etat engendre déjà des inégalités fortes, des zones sans contrôle public⁷, des « zones de non-droit » faute d'instruction, et une incapacité de la puissance publique à répondre aux besoins locaux (y compris en matière sociale, de santé, de préservation ou de création d'emplois ou encore de développement économique⁸).

Comme FORCE OUVRIERE l'a fait en combattant la RGPP⁹, nous avons alerté le Président de République, le Premier ministre et le gouvernement sur les conséquences de cette désertification des services publics que la MAP et la « RéATE 2 » organisent dans tous les départements français.

Dans ce cadre, nous vous proposons, Monsieur le Président, une rencontre afin de vous exposer plus précisément notre diagnostic, notre analyse et nos revendications en faveur des services publics des trois versants de la Fonction Publique.

⁴ Hors Parc des Calanques

⁵ Des implantations locales sont supprimées et remplacées par des bornes « point visio public », éloignant encore un peu le chômeur du service public de l'emploi et déshumanisant le contact et le conseil publics.

⁶ Le PLF 2014 entérine la suppression de l'obligation d'Assistance technique pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (ATESAT) assurée au bénéfice des communes par les services de l'Etat


⁷ Comme FORCE OUVRIERE le démontrait dans son « Livre noir de la RGPP », les contrôles sanitaires, les contrôles liés à l'application du droit du travail, les contrôles en termes de santé publique, les contrôles douaniers, les contrôles fiscaux sont tous en diminution dans les départements.

⁸ Dans certains départements « ruraux », la commande publique induit l'activité pour 75% de l'emploi privé. La suppression de la présence des services déconcentrés et les réductions des budgets d'investissement et d'opérations des services de l'Etat et des collectivités entraînent une baisse dramatique de l'activité pour les entreprises locales, notamment PME et TPE.

⁹ Cf notre « Livre noir de la RGPP » de septembre 2011 accessible sur le site www.force.ouvriere.fr : <http://fr.calameo.com/books/000292091c982ddc591ac>

Les services publics sont le socle et un des fondements de la République. Leur implantation territoriale est indispensable pour garantir l'égalité de droit et mettre en œuvre les politiques publiques nationales. Avec la RÉATE de la RGPP et de la MAP, c'est la République qui est en danger.

Je vous prie de croire, **Monsieur le Président**, en l'expression de mes salutations les meilleures.



Jean-Claude MAILLY
Secrétaire Général

ADF - Assemblée des départements de France

6, rue Duguay-Trouin 75006 PARIS 01 45 49 60 20

adf@departement.org www.departement.org

Claudy LEBRETON

AMF - Association des Maires de France

41, quai d'Orsay 75343 PARIS CEDEX 07

01 44 18 14 14 amf@amf.asso.fr <http://www.amf.asso.fr>

Jacques PELISSARD

AMGVF - Association des maires de grandes villes de France

42, rue Notre-Dame des Champs 75006 PARIS

01 44 39 34 56 amgvf@grandesvilles.org www.grandesvilles.org

Michel DESTOT

ARF - Association des Régions de France

282, boulevard Saint-Germain 75007 PARIS 0

1 45 55 82 48 regions.de.france@arf-regions.org www.arf.asso.fr

Alain ROUSSET

AdCF - Association des Communautés de France 22, rue Joubert

75009 Paris 01 55 04 89 00 adcf@adcf.asso.fr www.adcf.org

Daniel DELAVEAU

APVF - Association des Petites Villes de France

42 boulevard Raspail 75007 Paris

01 45 44 00 83 www.apvf.asso.fr

Martin MALVY

FVM – Fédération des villes moyennes

94 rue de Sèvres 75007 Paris

01 45 44 99 61 www.villesmoyennes.asso.fr

Christian PIERRET

ANEM - ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS DE LA MONTAGNE

7, rue de Bourgogne - 75007 PARIS

Tél. 01 45 22 15 13 - Fax 01 45 22 15 26 - contact@anem.org www.anem.org

Frédérique MASSAT

ANEL - Association Nationale des Elus du Littoral

22 Bd de la Tour Maubourg - 75007 PARIS

Tél. : 01 44 11 11 70 - Fax 01 44 11 11 79

E-mail : anel1@wanadoo.fr

Jean-François RAPIN

ACUF – Association des Communautés Urbaines de France

22, rue Joubert 75 009 Paris Tél. : 01 42 22 19 19

Michel DELEBARRE